

LES DÉCLARATIONS DU PREMIER MINISTRE ET DU LEADER DU GOUVERNEMENT AU SÉNAT—LA CONTRADICTION APPARENTE

**L'honorable Raymond J. Perrault:** Personne ne critique les efforts du leader du gouvernement au Sénat en vue de parvenir à un accord.

**Le sénateur Frith:** Vous parlez pour vous!

**Le sénateur Perrault:** Pendant des mois, il a consacré temps et efforts pour en arriver à une entente. Je ne critique pas ses efforts. Mais je critique certaines décisions et l'essentiel des efforts déployés. Je me souviens d'avoir entendu le leader du gouvernement à cette Chambre déclarer il y a quelques mois: «C'est un tout indivisible.» Il comparait cette proposition à un tout très fragile, si l'on en modifiait un aspect, aucune entente ne serait possible. Je me souviens du discours qu'il nous avait alors servi.

L'explication qu'il nous a fournie aujourd'hui semble contredire la déclaration que le très honorable premier ministre a faite au cours de l'interview qu'il accordait au *Globe and Mail*. Le premier ministre a affirmé: «On n'allait certainement pas m'obliger à convoquer une réunion.» Pourtant, vous nous dites aujourd'hui, M. le leader, que, dans les circonstances, il aurait été impossible de convoquer une réunion. Doit-on en conclure que vous contredisez la déclaration qu'a faite votre chef, le premier ministre, quand il a affirmé que personne n'allait l'obliger à convoquer une réunion, qu'il s'inspirait de sa vaste expérience des négociations collectives?

J'ai déjà travaillé avec un ministre du Travail et je connais cette vieille tactique. Vous rassemblez autant de personnes que possible dans une même salle et vous les pressez sans relâche. Vous installez une grosse cafetière dans un coin et espérez que, le lendemain matin, les participants sortiront en titubant et vous diront: «Dites-moi où je dois signer.» Toutefois, cette tactique ne fonctionne pas quand vous décidez de l'avenir d'une nation. Ce n'est sûrement pas un tour à jouer à un pays comme le Canada . . .

**Le sénateur Doody:** Quelle est votre question?

**Le sénateur Perrault:** . . . qui se cherche un avenir. Votre explication est contraire à la déclaration qu'a faite le premier ministre au *Globe and Mail* lorsqu'il a affirmé qu'on n'allait pas l'obliger à convoquer une réunion. Il a ajouté: «J'ai attendu le moment opportun, et j'ai décidé de lancer les dés.»

**L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)):** Honorables sénateurs, je serai bref. Permettez-moi de dire que la réunion aurait pu être convoquée n'importe quand. Elle aurait pu avoir lieu en février, mais elle aurait alors sûrement échoué. Je le répète, quand la réunion a finalement été convoquée, il ne restait plus que deux questions à régler. À ma grande surprise, il nous a fallu une semaine pour les résoudre.

L'honorable sénateur qualifie ma description de l'Accord du lac Meech de tout indivisible. Le premier ministre McKenna a reconnu qu'il s'agissait d'un tout indivisible, comme bien d'autres. Le premier ministre McKenna en particulier, lorsqu'il s'est rendu compte de la nécessité d'élaborer une résolution d'accompagnement pour répondre aux préoccupations qu'il

avait, a vu qu'il serait impossible de rouvrir l'Accord du lac Meech et d'y apporter des modifications sans obliger toutes les provinces à revenir sur leurs pas et à fixer de nouveaux délais de trois ans. Il s'est également rendu compte de tous les autres problèmes que cela aurait créés. Il a donc reconnu, par son geste, que l'Accord du lac Meech était un tout indivisible.

Enfin, je voudrais faire l'observation suivante aux fins du compte rendu. D'aucuns ont parlé de l'atmosphère qui régnait à la conférence des premiers ministres. L'honorable sénateur parle de pression. Quelqu'un d'autre a parlé d'intimidation, de tension, de coercition. En dehors des 11 premiers ministres, j'étais la seule personne présente dans cette pièce et je peux dire à l'honorable sénateur que, lors des discussions et des débats qui ont eu lieu dans cette pièce, il n'y a jamais, jamais eu d'acrimonie ou d'animosité comme l'ont laissé entendre en termes si vifs certains journalistes. Les interventions des premiers ministres ressemblaient à celles que MM. McKenna et Peterson et le premier ministre Mulroney ont faites devant l'assemblée législative de Terre-Neuve. Elles étaient très semblables, mentionnant pareillement l'avenir du pays, les enjeux de l'Accord du lac Meech. En tant que Canadien, je peux dire que les interventions faites lors de la conférence des premiers ministres sont à l'honneur du pays et de tous les participants. Si vous ne me croyez pas, il suffit de consulter les déclarations qui ont été faites depuis la tenue de la conférence par des gens comme M. Peterson, qui a déclaré que toutes ces histoires d'intimidation, de coercition et de manipulation étaient absurdes. Ni lui ni, certainement, neuf autres premiers ministres n'ont eu l'impression de faire l'objet d'actes de pression, de coercition ou d'intimidation.

● (1620)

L'INTERPRÉTATION DE LA FORMULE DE MODIFICATION—SON EFFET SUR LES DÉLAIS DE PRISE DE LA PROCLAMATION—LA POSITION DU QUÉBEC

**L'honorable Jack Austin:** Je me demande si je pourrais renvoyer le leader à la question qu'a posée le sénateur Frith au sujet du délai de trois ans prévu pour l'adoption de la procédure d'amendement. En présentant des éléments de preuve à la Cour suprême au sujet de la position des provinces, le gouvernement aurait-il été en mesure de lui montrer que le Québec adopterait à nouveau la résolution ou était-il d'avis qu'on ne connaissait rien des intentions du Québec et qu'on ne les connaîtrait pas tant que la Cour suprême n'aurait pas exprimé son opinion?

**L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)):** Honorables sénateurs, la question de mon collègue est très hypothétique, mais je pense que cette dernière et celle du sénateur Frith pourront être examinées par nos conseillers juridiques et constitutionnels du ministère de la Justice.

Si une réponse a déjà été préparée, je la présenterai au Sénat. Je m'engage certainement à apporter une copie du projet de question que j'ai lu lors de ma conférence de presse il y a quelques jours. Elle a été préparée à mon intention par les conseillers juridiques du gouvernement.